

FICHE INSCRIPTION

— SKI CLUB D'AIX EN PROVENCE
DIRIGEANT



Faire parvenir les éléments par courrier ou par mail :

- SKI CLUB D'AIX EN PROVENCE, 11 Rue du Val de Tourame, 13770 VENELLES
- scap13100@gmail.com

Date : ____ / ____ / ____

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom : _____

Prénom : _____

Lieu de naissance : _____ Date de naissance : _____

J J M M A A

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Numéros de téléphone :

Niveau de ski : _____ Année d'option : _____

E-Mail : _____

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : _____

Prénom : _____

Numéros de téléphone :

ADHÉSION

Tarif Adhésion Ski Club d'Aix en Provence

Cochez

Cotisation annuelle (par personne) pour la saison 2025-26	25,00 €	
DONATION Soutenez votre club en versant un montant supérieur à la cotisation de 25€ (Cerfa IMPÔT déductible à hauteur de 66% sur impôts du revenu)	---- , --- €	
Tarifs LICENCE FFS Loisir ADULTE (né en 2009 et avant)		
Licence DIRIGEANT RC seule	60,00 €	
Licence DIRIGEANT Primo (voir notice FFS)	76,50 €	
Licence DIRIGEANT Médium (voir notice FFS)	88,10 €	
Licence DIRIGEANT Optimum (voir notice FFS)	108,50 €	
TOTAL (Adhésion + Licence)		

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Pour participer aux activités du Ski Club d'Aix-en-Provence, chaque adhérent doit être à jour de son adhésion au club et de la Licence Carte Neige en cours de validité, qui intègre les assurances obligatoires.

Les prestations fournies par le Ski Club d'Aix-en-Provence consistent exclusivement en un transport en car au départ d'Aix-en-Provence vers une station de sports d'hiver et la remise des forfaits de remontées mécaniques à l'arrivée en station.

L'adhérent pratique ensuite le ski et les sports de glisse sous sa propre responsabilité.

L'encadrement technique est assuré uniquement lors des cours encadrés par des moniteurs agréés, sur demande expresse de l'adhérent. En dehors de ces cours, chaque participant demeure responsable de sa propre pratique et de son comportement sur les pistes.

Le Club ne saurait être tenu responsable des accidents ou dommages, corporels ou matériels, survenus ou provoqués par un adhérent au cours des activités, sauf en cas de faute lourde ou négligence avérée de la part du Club.

En signant le présent bulletin, l'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions et s'engage à les respecter.

Le Ski Club d'Aix-en-Provence se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout adhérent qui ne respecterait pas le règlement intérieur, les règles de sécurité ou les consignes des encadrants.

Règlement Intérieur



FIS



Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du SCAP ainsi que des règles FIS, et m'engage à les respecter

EXPLOITATION AUDIVISUELLE DES IMAGES

J'autorise expressément les dirigeants du Ski Club d'Aix-en-Provence (SCAP) à utiliser et à diffuser, dans le cadre exclusif de la promotion des activités du club, les photographies et vidéos sur lesquelles je pourrais apparaître, réalisées lors des activités, sorties, compétitions ou événements organisés par le club.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière, pour une durée illimitée, sur tous supports de communication du club (site internet, réseaux sociaux, affiches, brochures, presse, supports audiovisuels, etc.).

Le Ski Club d'Aix-en-Provence s'engage à ce que l'utilisation de ces images ne porte pas atteinte à la dignité, à la vie privée ou à la réputation des personnes concernées.

Éléments à joindre

- Votre règlement (chèque à l'ordre de SKI CLUB D'AIX EN PROVENCE ou virement bancaire) correspondant au tarif choisi
- La notice d'assurance fournie, cochée, datée, signée pages 15 & 16

Signature de l'adhérent(e) précédée de la mention « Lu et approuvé, autorisation parentale »